

Wallonie | Associatif

Les épines d'IEW à Ryanair

► Par-delà, l'associatif dénonce "toutes les dérives" du low cost aérien.

Les distinctions 2011 d'Inter-Environnement Wallonie pédalent fort dans le registre de la mobilité, de l'assurée pire à l'assumée douce.

Prix du cancre, le "chardon" va ainsi à Michael O'Leary "pour l'ensemble de son œuvre" à la tête de Ryanair. Soit "le patron fantasque, commente Christophe Schoune, secrétaire général d'IEW, d'une société sans foi ni loi se comportant de manière exemplaire comme contre-exemple de pratiques de dumping antisociales et anti-environnementales". Par-delà, l'associatif entend dénoncer "toutes les dérives du low cost aérien": exploitation à l'excès d'une mobilité particulièrement néfaste, bas coûts favorisant un usage déraisonnable, exploitation sans vergogne des subventions publiques, égarement de la classe politique, etc.

Voilà des années que O'Leary méritait le prix, ajoute-t-on chez IEW; que ce soit en 2011, aux dix ans de la compagnie irlandaise à Gosselies, tombe à pic. On ajoutera que l'intéressé a été invité à recevoir les épines, mardi à Namur. Il a pris la peine de décliner, via son directeur de communication, en certifiant dans son courrier au "cher Christophe" que "Ryanair est la compagnie aérienne la plus verte et la plus propre d'Europe".

La palme, elle, revient à l'agronome Daniel Tanuro, le cofondateur de l'association "Climat & Justice sociale" à laquelle on doit régulièrement la tentative de mobilisations citoyennes telles le "train pour le climat" de décembre 2009 ou la toute récente manif pascale antinucléaire. Cette "figure singulière" est également créditée d'un travail d'analyste sur les ravages du capitalisme, notamment dans son "Impossible capitalisme vert". Fédérant toutes les sensibilités politiques, IEW ne se rallie pas pour autant à toutes ses thèses, prévient-on d'ailleurs. Message entendu et attendu par le récipiendaire: "Je ne me faisais pas d'illusion à ce que toutes les associations membres d'IEW souscrivent à l'écosocialisme ou à l'écomarxisme que je défends, mais c'est un gage d'ouverture."

Quant au prix des associations, entre les 160 (!) fédérées à IEW, il est décerné ex aequo à "sentiers.be", fondé voilà dix ans comme cercle plus restreint des "chemins et sentiers de la vallée de l'Eau

Wallonie | Exportations d'armes

Associatif/industrie, le match continue

► Le Grip ne manque pas de répliquer à "l'industrie" de l'armement.

► Que du bonheur pour le gouvernement Olivier, figé dans son projet de réforme!

La note adressée par "l'industrie" au gouvernement wallon révèle de manière affligeante l'incapacité du secteur à prendre toute la mesure du caractère particulier, et par essence politique, de la production d'armes. Ainsi, sans ambages, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip) entame la missive qu'il envoie à son tour au gouvernement wallon. Autant dire que celui-ci n'est pas près de réduire l'écart entre les points de vue sur son projet de réforme des licences d'exportations d'armes...

Pour rappel, ces colonnes ont publié le même jour ("La Libre" de mercredi dernier) une carte blanche d'un consortium d'ONG et une synthèse de l'alternative proposée à l'exécutif Olivier sur sa note d'orientation par un imposant front commun patronal/syndical. Le télescopage était éloquent, mais un brin décalé puisque l'associatif avait rédigé son texte avant de prendre connaissance du courrier du secteur. C'est désormais chose faite et l'associatif ne manque pas d'y riposter, au moins sous la signature du Grip. Confirmation: lorsque le secteur juge que l'armistice interne à l'Olivier va trop loin, l'associatif l'évalue comme un strict minimum.

D'abord, stipule le Grip tout de go, "Les ONG sont mieux placées que l'industrie pour mesurer les conséquences à long terme du commerce des armes".

Judiciaire | Insolite

Le faux machiniste a pris trois fois les commandes

► Wim E., 22 ans, a, au culot, réalisé un rêve qui lui vaut un procès correctionnel.

histoire racontée mardi par "Het Laatste Nieuws" et "Het Nieuws-



"Les événements de ces derniers mois", ne manque pas de rappeler le Grip à propos de la Libye, "ont permis de révéler l'impact désastreux des exportations d'armes wallonnes au Moyen-Orient".

D'ailleurs, la matière "dépasse largement les seuls intérêts des entreprises et des travailleurs concernés", de même que le seul territoire régional. Là-dessus, le Grip dénie à la note du secteur de "pouvoir devenir une base de discussion en raison de ses nombreuses inexactitudes et interprétations erronées".

Ce sévère diagnostic se décline au long de 7 feuillets bien tassés. Exemples:

- L'industrie "soit se trompe, soit cherche à manipuler" quand elle "instille l'idée fausse" que la directive euro-

péenne instaurant une simplification des procédures pour les transferts entre Etats membres pourrait valoir à l'avenir pour les exportations vers les pays tiers.

- Le projet gouvernemental vise à donner une base légale à un ensemble de procédures, obligations et responsabilités. L'industrie "le refuse" alors que, "dans une démocratie et en bonne gouvernance, c'est l'existence de bases légales [...] qui nous préserve de l'arbitraire".

- L'accord préalable (la nouvelle procédure sur laquelle se focalisent bien

des tensions) ne concernera qu'un nombre "très limité" de pays et "vraisemblablement pas plus d'une petite dizaine de transactions par an", assure le Grip qui, lui, souhaiterait une application plus large de ce type de procédure. Toujours est-il que, à ses yeux, un contrat clairement différent dans le même pays soumis au système doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'accord préalable; et que c'est au moment de cette demande que le pays doit faire l'objet d'une évaluation approfondie.

- Tous les dossiers, poursuit la note de l'ONG, doivent être portés à la connaissance de la Commission d'avis. Et si son avis n'est pas contraignant, certes, le ministre devrait s'en expliquer quand il décide de s'en écarter.

- Le raccourcissement des délais est "une exigence légitime" du secteur. Mais le décret devrait préciser que si une décision n'est pas intervenue en temps voulu, son absence est réputée constituer une décision de refus d'octroi. P.P.

reprises à entrer en contact avec les machinistes qui lui ont souvent permis de suivre leurs faits et gestes en cabine.

Wim a trouvé que leur boulot était somme toute plutôt facile et s'est mis en tête qu'il pourrait, un jour, prendre leur place. Mais au lendemain de la catastrophe de Buizingen, un machiniste lui a expliqué qu'il ne pouvait plus accorder

tructeurs censés lui faire passer l'examen final. De quoi apaiser les soupçons des professionnels et obtenir de pouvoir s'installer aux commandes de trois trains de voyageurs.

C'est ainsi que le 30 mars 2010, Wim a conduit un train entre Anvers et Essen. Le 6 avril, il est monté dans un train à Herzele et l'a "piloté" jusqu'à Bruxelles-

ses supérieurs. Et le pot aux roses a été découvert. Aujourd'hui, Wim doit répondre de ses actes (mais aussi d'escroqueries) devant le tribunal correctionnel de Termonde.

Wim n'a jamais eu peur. "Je savais qu'en cas de problème, je pouvais envoyer mille personnes dans le décor, mais il ne faut pas dramatiser: le n'étais pas seul aux

machiniste quand même? "Non, car je n'ai pas terminé mes études secondaires et ne réponds pas aux exigences." Le parquet est sévère: "Le prévenu a mis la vie de certaines de personnes en danger", a affirmé son représentant. L'enquête a, en effet, montré qu'il avait souvent roulé trop vite.

Quant à la SNCB, elle ne fait pas de

Wallonie | Cour des comptes

C'est le fin de la fonction

La Cour des comptes a remis son rapport sur le budget wallon 2010.

La Cour des comptes vient de diffuser son rapport sur la mise en œuvre du budget de la Région wallonne pour 2010. Ce document devrait être examiné sous toutes les coutures par les députés régionaux car il y a matière à débat. Malgré sa neutralité, la Cour des comptes a formulé quelques critiques qui pourraient bien venir titiller certains ministres wallons.

A commencer par Jean-Marc Nolle (Ecolo), à l'égard de sa casquette de la Fonction publique. En effet, en Wallonie, on navigue à vue en matière de gestion de la fonction publique régionale. Des données critiques manquent à l'appel. La Cour des comptes "constate que, depuis l'élaboration du budget 2009, une série d'éléments essentiels pour l'analyse ne sont plus communiqués dans les divers documents budgétaires. Le programme justificatif du budget 2011 du ministre du Développement durable et de la Fonction publique illustre parfaitement ce constat [...] Les tableaux des effectifs budgétaires (en distinguant les effectifs des équivalents temps plein et les statutaires des contractuels) n'apparaissent plus; la charge budgétaire des agents statutaires et des agents contractuels par niveau n'est plus détaillée."

Toujours à l'égard des chiffres de la fonction publique wallonne, la Cour des comptes déplore également que les prévisions quant aux mouvements d'entrée et de sortie des agents sont décrites de façon (très) succincte. "Enfin, la date de référence sur laquelle se basent les prévisions budgétaires varie d'année en année. Ainsi, le relevé des effectifs est effectué au 30 juin, au 31 juillet ou au 1^{er} septembre selon les budgets." Autrement dit, ce laxisme rend fort délicat le travail d'analyse mené par la cour.

Bien entendu, il n'y a pas que la question relative à la fonction publique qui chagrine la Cour. Les communes wallonnes en prennent aussi pour leur matricule dans le cadre des crédits prévus par la Région pour les aider à faire face aux dégâts hivernaux (hiver 2008-2009) sur leurs voiries